

Communiqué de presse

Paris, le 19 décembre 2019

Conseil de surveillance de l'IEOM du 17 décembre 2019

Le Conseil de surveillance de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) s'est réuni le 17 décembre 2019 à Paris, sous la présidence de Sylvie GOULARD, sous-gouverneur de la Banque de France, en présence de Marie-Anne POUSSIN-DELMAS, directeur général, ainsi que des représentants de la Polynésie française, Teva ROHFRIETSCH, de Wallis-et-Futuna, Soane-Paulo MAILAGI et de la Nouvelle-Calédonie, Louis MAPOU.

Le Conseil a analysé la situation économique, monétaire et financière des trois territoires de la zone franc Pacifique. À la lumière des éléments de conjoncture présentés en séance, le Conseil a décidé de poursuivre, jusqu'à nouvel ordre, sa politique monétaire accommodante, en maintenant notamment les taux directeurs de l'IEOM aux niveaux suivants :

- taux de réescompte de crédit aux entreprises à 0 % ;
- taux de la facilité de dépôt à -0,20 % ;
- taux de la facilité de prêt marginal (et de la facilité d'escompte de chèque) à 0,25 %.

Le Conseil a également décidé de mettre en place un nouveau dispositif de refinancement à moyen terme dénommé « ligne de refinancement à 6 mois » (LR6). Ce dispositif est alloué par un mécanisme d'appel d'offres à taux fixe et s'appuie sur un collatéral dédié. Le Conseil a fixé 0,20% le taux de la ligne de refinancement à 6 mois et décidé du lancement d'un premier appel d'offres le 23 décembre 2019 dans le cadre d'une enveloppe globale de 25 milliards de franc CFP pour l'ensemble de la zone monétaire.

Ces mesures, applicables au 23 décembre 2019, visent à soutenir la demande, à encourager l'investissement des entreprises. Elles permettent aux établissements de crédit de conforter leurs ratios prudentiels et d'utiliser les liquidités dont ils disposent pour financer le développement économique des trois collectivités d'outre-mer du Pacifique.

Vous retrouverez l'ensemble de ces mesures détaillées au sein des notes d'instructions aux établissements de crédit (NIEC) et dans les avis aux établissements de crédits sur notre site internet au lien suivant : <https://www.ieom.fr/ieom/politique-monetaire/reglementation-et-mise-en-oeuvre/>